



Doc. 13991

22 février 2016

Mise en œuvre de la recommandation du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe concernant l'inclusion des Roms

Question écrite n° 700 au Comité des Ministres

de M. Nikolaj VILLUMSEN, Danemark, Groupe pour la gauche unitaire européenne

En ce qui concerne la priorité conférée par le Secrétaire Général à l'inclusion des Roms,

M. Villumsen,

Demande au Comité des Ministres

d'informer clairement l'Assemblée parlementaire sur les actions et initiatives intergouvernementales pertinentes en cours, notamment – eu égard au rapport du Secrétaire Général sur l'état de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit en Europe – sur la manière dont l'action proposée et la recommandation concernant l'inclusion des Roms figurant dans le rapport doivent être mises en œuvre et sur la mesure dans laquelle le Comité des Ministres voit pour l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe un rôle à jouer dans la mise en œuvre de ladite action : « Mettre en œuvre le programme du Conseil de l'Europe pour l'inclusion des Roms (2015-2019) avec ses trois lignes d'action prioritaires : lutter contre la discrimination anti-Roms, adopter des modèles innovants de politiques inclusives pour les plus vulnérables et instaurer de bonnes pratiques dans les solutions à trouver au niveau local en matière d'inclusion sociale des Roms ».

